

# Charles Vögele Holding AG

## Invitation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

Date: Mercredi, le 13 avril 2011 à 11 h 30 (ouverture des portes à 10 h 30)

Lieu: EventDome, Seedamm Plaza, Pfäffikon SZ

### Ordre du jour

1. Rapport de gestion et rapport d'activité annuelle, comptes annuels et comptes consolidés pour l'exercice 2010.  
Rapport de l'organe de Révision des comptes
2. Utilisation du bénéfice comptable
3. Réduction de capital et remboursement de la valeur nominale
4. Décharge des organes responsables
5. Renouvellement des mandats du Conseil d'administration
6. Élection des membres de l'organe de Révision des comptes

### Documentation

Le rapport de gestion 2010, le rapport d'activité annuelle, les comptes annuels et les comptes consolidés ainsi que le rapport de l'organe de Révision des comptes sont mis à disposition pour examen durant les heures d'ouverture habituelles des bureaux de la société Charles Vögele Holding AG, Gwattstrasse 15, CH-8808 Pfäffikon SZ et ces documents peuvent également être remis par courrier. Il suffit d'en faire la demande: Tél. +41 (0) 55 416 71 00, Fax: +41 (0) 55 410 12 82 ou E-mail: investor-relations@charles-voegele.com. Le rapport de gestion peut aussi être téléchargé du site Internet [www.charles-voegele.com](http://www.charles-voegele.com).

### Autorisation d'assistance

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'assemblée générale, ou s'y faire représenter, doivent demander une autorisation d'assistance. Celle-ci doit être demandée par les actionnaires avant le 5 avril 2011 auprès de leur banque dépositaire respective. La banque dépositaire bloque ces actions jusqu'à la conclusion de l'assemblée générale du 13 avril 2011. Elle commande les autorisations d'assistance auprès de la société Charles Vögele Holding AG, Case postale 52, CH-8866 Ziegelbrücke (Tél. +41 (0) 55 617 37 31, Fax: +41 (0) 55 617 37 28) en envoyant une attestation de blocage et délivre ensuite les autorisations d'assistance aux actionnaires. Les actionnaires sont informés que l'accès à l'assemblée générale n'est autorisé que sur présentation d'une autorisation d'assistance. Un certificat de dépôt n'est pas suffisant.

### Représentation

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale ordinaire ont la possibilité de se faire représenter au moyen d'une autorisation d'assistance (voir ci-dessus pour la commander).

### Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires, au sens de l'article 689d du Code suisse des obligations, sont priés d'informer la société Charles Vögele Holding AG, Case postale 52, CH-8866 Ziegelbrücke (Tél. +41 (0) 55 617 37 31, Fax: +41 (0) 55 617 37 28), avant le 11 avril 2011 à 17 heures, du nombre d'actions qu'ils représentent.

Le Conseil d'administration sera heureux d'inviter les actionnaires à un vin d'honneur offert à l'issue de l'assemblée générale.

Pfäffikon SZ, le 22 mars 2011

Pour le Conseil d'administration  
Le président: Alain Caparros

Charles Vögele Holding AG  
Gwattstrasse 15, CH-8808 Pfäffikon SZ  
Tél. +41 (0) 55 416 71 00, Fax: +41 (0) 55 410 12 82  
E-mail: investor-relations@charles-voegele.com

[www.charles-voegele.com](http://www.charles-voegele.com)

Charles  
**Vögele**  
S w i t z e r l a n d